

LES ACTIONS PRÉPARATOIRES DU PÔLE INCLUSION



Formations professionnelles destinées aux personnes en situation de Handicap

LES POINTS CLEFS DE CE DISPOSITIF

Qui est concerné ?

- > Cet accompagnement est accessible dès 16 ans à toute personne titulaire de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Comment puis-je y accéder ?

- > Sur notification d'orientation professionnelle délivrée par la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPH).

Combien ça coûte et comment puis-je payer ?

- > La prestation est financée par la CPAM. La formation est rémunérée Région via l'Agence de Service et de Paiement avec le statut de « stagiaire de la formation professionnelle ».

Puis je bénéficier d'un hébergement sur l'E.S.R.P ?

- > Oui

Y a-t-il possibilité d'adapter la prestation en temps partiel ?

- > Oui

Puis je désigner une personne de confiance pour m'assister si besoin ?

- > Oui

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Chargé de Mission en Insertion Professionnelle
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Médecin
- Educateur spécialisé
- Coordinateur de parcours
- Formateur technique et qualifiant
- Formateur en Anglais
- Intervenant en savoirs de base Français

DURÉE

De 3 à 12 mois.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalité : en accueil de jour et en collectif.

- Capacité de 48 places
- Entrées et sorties permanentes
- Modules de formation sur le site de l'ESRP ou à distance
- Accompagnement par les professionnels sur le site de l'ESRP, à distance ou dans la structure d'accueil.



INTITULÉ ET OBJECTIF

Cet accompagnement a pour vocation de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire accompagnent la personne dans un parcours menant à la formalisation d'un projet professionnel et/ou à l'acquisition de compétences transversales et professionnelles.

Un projet personnalisé est défini en co-construction avec le stagiaire pour définir un plan d'action adapté.

Plusieurs formules adaptées sont disponibles :

La « Préparatoire générale »

Dispositif d'accompagnement individualisé à l'orientation professionnelle, et/ou la préparation à la formation et à l'inclusion avec l'appui d'une équipe médico-psycho-sociale.

La « Préparatoire Electrique Spécialisée »

Préparatoire à vocation technique dans les domaines de l'électricité. Préparatoire Electrique Spécifique (PES).

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

L'équipe pluridisciplinaire par le biais d'évaluations, effectue avec le stagiaire un diagnostic de ses besoins. Chaque personne accompagnée est attribuée à un référent.

Ensuite la personne accompagnée et son référent élaborent un parcours personnalisé, co-construit et progressif en terme de contenu puis le contractualisent à travers un contrat d'engagement.

Un panel d'ateliers collectifs construits avec des thématiques précises est ainsi proposé à la personne, parmi :

- Evaluation des savoirs et aptitudes,
- Projet professionnel : aptitudes professionnelles générales et spécifiques,
- Bilans personnels et professionnels,
- Orientation professionnelle
- Préparation à l'environnement de travail, renforcement et entraînement professionnel
- Développement des habiletés sociales
- Identification et développement des savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir
- Période(s) d'application et immersion en entreprise et/ou en plateaux techniques,
- Ateliers d'applications techniques
- Raisonnement mathématique
- Communication écrite et orale, Français, F.L.E et Anglais
- Compétences et ateliers numériques
- Sensibilisation et prévention psychosociale : santé, bien-être, etc.
- Prévention et autonomie dans les démarches sociales ; repérer et apporter des solutions aux problématiques spécifiques



DÉROULEMENT & MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

1. Pré-accueil

Le cas échéant avec la présence et l'accord du tuteur/responsable légal :

- Présentation et explication de la prestation; validation de l'accord éclairé du bénéficiaire, recueil adhésion oral ou écrit.
- Inventaires des renseignements (freins et ressources ?) au démarrage de l'accompagnement.

2. Démarrage de la prestation

- Finalisation du dossier administratif et d'indemnisation
- Contractualisation (signature du contrat d'engagement et/ou du contrat de séjour adapté),
- Attribution du référent de parcours
- Définition des contenus et objectifs de chaque compétence de l'équipe pluridisciplinaire sous format d'entretiens individuels avec les professionnels.
- Planification des RDV et ateliers.
- Identification des marges et critères d'ajustement éventuels (durées, fréquence, continuité, contenus, etc.) en fonction des problématiques évoquées en amont.

3. Déroulé des suivis par référence

Autant d'ateliers et entretiens de suivis seront effectués si nécessaire. Les modalités et la durée d'accompagnement seront adaptées en fonction des recommandations médicales.

La personne pourra solliciter chaque professionnel de l'équipe dans sa référence autant de fois que nécessaire dans le respect des conditions du contrat d'engagement.

Des recommandations pourront lui être faites par l'équipe pluridisciplinaire.

En complément des immersions en entreprises classiques, il est possible d'effectuer des mises en situation avec un formateur au sein des plateaux techniques de l'E.S.R.P. ou de solliciter des immersions au sein des services de l'Entreprise Adaptée « Les Ateliers de l'Ayguette ».

4. Concertation et restitution

Des temps de concertations périodiques sont organisés par l'équipe pluridisciplinaire. Elles sont systématiques en début, renouvellement et fin de parcours.

Ces concertations font l'objet d'une restitution systématique auprès de la personne par son référent. Le déroulement des concertations est le suivant :

- Compte rendus et synthèses des entretiens, évaluations et ateliers
- Concertation de l'équipe pluridisciplinaire
- Recommandations de l'équipe pluridisciplinaire
- Restitution et explication du bilan de diagnostic auprès du bénéficiaire
- Si nécessaire, proposition et/ou ajustement du plan d'actions individualisé

Les conclusions de la concertation de fin d'accompagnement seront jointes au bilan qui sera adressé à la MDPH, à la personne et/ou son représentant légal.



SIÈGE

📍 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse
☎ 05 62 14 95 00 📠 05 62 14 95 95
@ accueil@ucrm.fr

Code APE 9499Z / Siret n° 481 629 665 00011
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°73 31 08114 auprès du Préfet de la région Occitanie



Retrouvez-nous sur **ucrm.fr**